



9 janvier :

- Vœux de la municipalité à 14h30 dans la salle des fêtes.

30 janvier :

- Soirée cabaret avec Banana Spleen (Vil. Vivants)

27 février :

- Repas asiatique (Vil. Vivants)

13 mars :

- Elections régionales (1er tour)

21 mars :

- Elections régionales (2ème tour)

27 mars :

- Carnaval « mille et une nuits » (Comité des fêtes)

28 mars :

- Loto (Comité des fêtes)

Les mardis :

- Arts Mêlés 14H30 (Vil. Vivants)
- Qi Gong 19h30 - 20h30 (Vil. Vivants)

Les jeudis :

- Danses Country 17H à 19H (Retraite Sportive et Vil. Vivants)

Les mardis après-midi

- Préparation du carnaval au local du Comité des Fêtes

Pour une parution dans la prochaine Gazette, donnez vos informations et les dates de vos manifestations avant le 5 mars.

Villages Vivants

Soirée cabaret Samedi 30 Janvier

Pour démarrer l'année dans la joie et la bonne humeur, l'association Villages Vivants invite Banana Spleen.

« ...un mélange d'humour détonnant qui surprend comme une embellie en automne... »
Chorus n°9
<http://www.bananaspleen.fr>

Réservations possibles au 04 70 47 20 95

L'Atelier « Arts mêlés » vous attend tous les mardi à 14h30

Salle des Fête (en haut) - Peinture - dessin - encadrement - collages - broderie - tricot - ...



L'ANNEE DU TIGRE Samedi 27 février en soirée

Dans la tradition des fêtes du Têt, Dragon et animations vietnamiennes accompagneront le repas asiatique servi dans la salle des fêtes.

Les places étant limitées, les réservations seront ouvertes en priorité aux Noyantais actuels ou anciens jusqu'à fin janvier.

25€ - réservations au 04 70 47 20 95 confirmation à réception du paiement



Carnaval samedi 27 mars Thème 2010 Les mille et une nuits



Fort du succès de son premier carnaval l'an passé, le Comité des Fêtes de Noyant lance la deuxième édition le samedi 27 mars sur le thème porteur « les mille et une nuits ».

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour préparer les costumes et les chars.

Les volontaires peuvent se rendre au local du comité des fêtes, tous les

mardis après-midi dans les bâtiments de l'ancienne école maternelle en face de la mine.

Petits et grands, « Sherazade » et autres Princes orientaux sont attendus, avec ou sans tapis volant, pour faire la fête dans les rues de Noyant le 27 mars 2010.

BANANA SPLEEN
En concert

C'est trop 30 ans !?!
Tournée d'adieux 2008-2038

NOYANT D'ALLIER
Soirée cabaret - Salle Polyvalente

Réservations possibles au 04 70 47 20 95
Entrée 8 € - enfants tarif réduit - 20H30

www.bananaspleen.fr

La Gazette

de Noyant d'Allier

Journal municipal trimestriel

- Nouvelle édition -

JANVIER 2010 N°8

Infos

Vente d'un véhicule

Lorsque vous vendez votre véhicule à moteur, il y va de votre intérêt de remettre à l'acquéreur un certificat de vente mais aussi d'en adresser une copie à la Préfecture afin d'éviter tout désagrément ultérieur.

Destination des cendres funéraires

Depuis la loi du 19 décembre 2008, les cendres des personnes incinérées doivent être traitées avec respect, dignité et décence.

Elles peuvent connaître différentes destinations :

- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet dans un cimetière
- soit dispersées en pleine nature sauf sur les voies publiques
- soit l'urne les renfermant peut être déposée dans une case de columbarium ou inhumée dans une sépulture traditionnelle ou scellée sur une sépulture.

Sommaire:

Page 1	Infos - édito - vœux
Page 2	Etat civil - RPI - site web
Page 3	Démocratie locale
Page 4	Associations Agenda

Crise économique, suppression de la taxe professionnelle, réforme des collectivités locales, statut de la Poste... voilà autant de sujets qui, en cette fin d'année, suscitent beaucoup d'interrogations chez tous les élus.

Parmi ces différents dossiers, il en est un qui nous touche tous et tous les jours ; l'avenir de LA POSTE.

Vous avez été nombreux à participer à la votation sur le maintien de la Poste en tant que SERVICE PUBLIC ; les résultats montrent bien à 98 % votre attachement à cette institution en tant que telle.

L'ouverture à des financements privés fait craindre à une grande majorité d'entre nous le risque de perdre bon nombre de bureaux postaux en milieu rural, même si ceux-ci peuvent être remplacés par des agences postales (A.P.) ou relais poste.

Face à ces inquiétudes, nous resterons très vigilants quant au maintien de notre bureau

de Poste et ses services.

Malgré toutes ces difficultés et changements qui se profilent dans un avenir très proche, nous sommes persuadés que nos 36000 communes doivent rester l'institution de proximité et d'aménagement de nos territoires.

2009 se termine avec toutes ces interrogations, mais soyez assurés que nous continuerons d'œuvrer pour le développement de notre commune.

Au seuil de cette nouvelle année, permettez-moi, au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble du personnel, de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010 ; une bonne santé à tous et en formulant les vœux d'une reprise économique qui serait synonyme de réussite dans vos entreprises et l'assurance d'un emploi pour nos actifs.

Michel Lafay



Le mot du Maire

Le Maire et son conseil municipal vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année

Tous les Noyantais sont invités à venir fêter la nouvelle année à la salle des fêtes le samedi 9 janvier à 14h30



Etat civil

De janvier à fin novembre 2009

NAISSANCES

Edouard Victor LANNE, le 2 mars
Maxime RATTINA--LE, le 14 mars
Camille Brigitte Thi-Thuan DE LOPEZ, le 21 mai
Coralie Linda Ginette RIMBAUX, le 2 juin
Maxence Noé GAUTHIER, le 27 juin
Benjamin MORIN, le 20 Juillet
Mahé-Léandre Yanis JACQUET, le 9 Novembre

MARIAGES

Charles Nicolas Antoine ALLEGRINI et Monique Odette MULLER, le 31 octobre

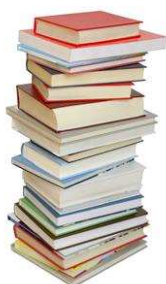
DECES

Edmond François QUIVIGER, le 23 janvier
Key CHHE, le 16 janvier
Gaston Gilbert GOVIGNON, le 24 janvier
Mai FRIEDMAN, le 19 février
Lionel Georges Léon SYMPHORIEN, le 22 mars
Thi Hoa PAGEOT, le 12 avril
Marie Estèle BOISSEAU, le 3 juin
Thi Vi DUMONT, le 10 juin
Anne-Marie SANTERRE, le 7 août
Geneviève Thérèse Jacqueline ROLLAND, le 17 octobre
James Robert PIETON, le 2 novembre

Bibliothèque

Permanences :

9 et 23 janvier
6 et 20 février
6 et 20 mars



Le R.P.I. Noyant-Châtillon

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) Noyant-Châtillon fonctionne depuis la rentrée scolaire 1989-1990 : il a donc 20 ans d'existence.



Ce système a été mis en place à l'origine pour éviter certaines fermetures de classes et aussi pour limiter les classes à plusieurs niveaux, ce qui a, semble-t-il, donné satisfaction à tout le monde.

Tout le personnel enseignant est à la charge de l'Etat.

Les agents de l'école maternelle, les cantinières, les surveillant(es) dans le car, à la cantine ou pendant les interclasses et les personnels d'entretien sont à la charge des communes au même titre que les fournitures scolaires, l'arbre

de Noël et les sorties piscine ou autres voyages, soit un coût de plus de 1000 € par enfant. En outre les communes ne ménagent pas leurs efforts pour assurer un confort et un environnement agréable à vivre et surtout à travailler.

Depuis sa création, l'effectif total du RPI qui était de 92 est passé à 102 élèves pour la présente année scolaire, dont 12 issus d'autres communes.

Enfin, il convient de noter que toutes les structures annexes existent sur la commune (cantine, accueil périscolaire) et que c'est une des raisons pour laquelle les demandes de dérogation pour une scolarisation dans une autre commune sont systématiquement rejetées.

www.noyantdallier.fr

Premier vecteur d'information de la commune

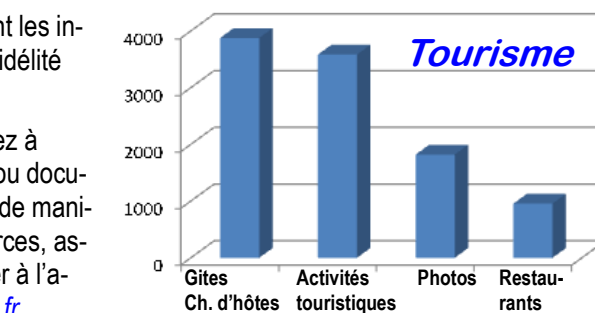
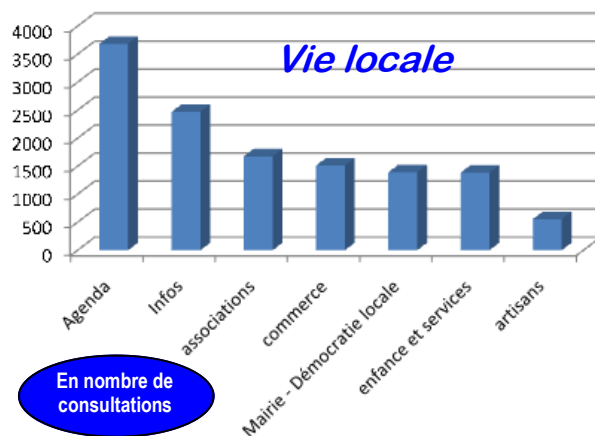
Un premier bilan, dix mois après le lancement du site internet de la commune, montre que l'importance de cet outil va bien au-delà des prévisions initiales.

Sur ces 10 mois (début janvier à début novembre), 40 000 consultations de pages ont été comptabilisées de la part de 6636 visiteurs*. Ces chiffres sont très nettement supérieurs à la moyenne des sites de communes de même importance.

Parmi ces « visiteurs », 615 consultent de 1 à 6 fois par semaine le site de notre commune (habitants de la commune, anciens Noyantais ou amis de Noyant d'Allier ?). Cette fidélité est sûrement encouragée par la mise à jour régulière, au moins une fois par semaine, des pages et des informations.

Nous pensions que le site servirait surtout de vitrine pour Noyant et d'outil au service du développement touristique. S'il a très largement rempli ce rôle, les statistiques nous montrent que 2/3 des consultations concernent les informations locales, ce qui va de pair avec la fidélité des 615 consultants réguliers notés plus haut.

Afin de continuer de faire vivre cet outil, pensez à transmettre en Mairie toutes les informations ou documents qui vous paraissent utiles (infos, dates de manifestations, mise à jour des pages des commerces, associations, ...). Vous pouvez aussi les envoyer à l'adresse suivante : guy.dauchat@noyantdallier.fr



* source google analytics - ce moteur d'analyse préserve totalement l'anonymat des personnes connectées.

Echos du Conseil

Séance du 25 septembre

Solidarité

La Mairie de St Loup dans l'Allier a été détruite par un incendie le 14 septembre. Le Conseil décide d'apporter une aide financière de 150€ à cette commune.

Avenir de La Poste

Après délibération, le Conseil Municipal vote une motion contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

Séance du 4 décembre

Club des Aînés

A la demande du club des Aînés, le Conseil attribue une dotation exceptionnelle de 150€ pour l'organisation des festivités des 30 ans du club.

Borne camping-cars et mini stade

La communauté de communes Bocage Sud projette l'installation de bornes pour camping-cars et de mini stades sur son territoire. Noyant se positionne pour bénéficier de cette dotation.

Réforme des collectivités locales

Le Conseil vote une motion marquant son hostilité vis-à-vis de la réforme qui fragilise les ressources des communes rurales et ne garantit pas leur avenir.

Réunion publique

La réunion publique 2010 se déroulera le samedi 6 février après-midi.

Conseil des sages :

Le conseil Municipal valide les candidatures de Bernard Jacquot et Josette Gerbaud qui viendront compléter le Conseil des Sages de Noyant.

Conseil des Sages

Dans sa séance du mercredi 14 octobre, le Conseil des Sages de Noyant a longuement échangé sur l'aménagement du terrain de la future MARPA (maison de retraite) ainsi que sur le projet éolien initié par la Communauté de Communes de Bocage Sud.

Une délégation du Conseil des Sages rencontrera le SIEGA (organisme chargé du réseau électrique) afin d'étudier l'implantation d'un éclairage solaire sur la place.

Le Conseil propose une réunion des riverains de l'allée des Jasmins et de l'allée des Œillets afin de revoir le plan de circulation sur ces voies.

Les Sages lancent un appel à la vigilance citoyenne vis-à-vis des difficultés que pourraient rencontrer des personnes âgées de notre entourage dans leur vie quotidienne. Le secrétariat de Mairie recueillera toute remarque en ce sens.

Un contact sera pris avec le Conseil des Sages d'Yzeure afin d'envisager une rencontre.

Accès limité dans la rue de Faussera

Cela avait été décidé par consensus à la réunion des habitants de la rue de Faussera en juin (voir Gazette N° 6) : l'accès à cette voie est désormais réservé aux riverains ainsi qu'à leurs visiteurs.

C'est une mesure de protection pour les résidents, dont une dizaine d'enfants, mais aussi pour les nombreux randonneurs qui empruntent ce passage appartenant à plusieurs circuits pédestres.



Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.
Tél. 04 70 47 21 14
mairie@noyantdallier.fr
site web : www.noyantdallier.fr

Permanences des élus

Michel Lafay (Maire)
Samedi de 11 à 12h et sur rendez-vous.
Yves Petiot (Adjoint)
Sur rendez-vous le mercredi matin, le vendredi après-midi et le samedi matin.
Guy Dauchat (Adjoint)
Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin.
Marian Bogacz, Marie Soubrier (Adjoints) et **Julien Gayet** (conseiller délégué) : sur rendez-vous.

Conseil des Enfants

Les élèves du RPI Noyant - Châtillon ont élu leurs représentants au Conseil municipal des enfants : Lucas Barbier, Emilie Chauvet -- Lartaud, Louise - Océane Dom, Noémie Lanne, Maureen Larguier, Jules Picaud, Antoine Pinaud, Blanche Saint-Léger.

L'installation de ce Conseil, commun aux deux villages, se déroulera le samedi matin 23 janvier en présence des Maires et de Conseillers de Noyant et de Châtillon.

Prochaine Gazette

Le prochain numéro de la gazette paraîtra début avril 2010. La date limite du dépôt des articles est fixée au 5 mars.

Encore plus d'infos locales sur www.noyantdallier.fr